

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-09**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil des maires a adopté à sa séance du 15 mars 2023 le projet de règlement no 2023-09 modifiant le schéma d'aménagement no 2002-16 afin de bonifier le schéma.

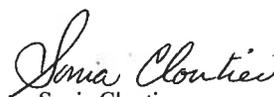
QU'une assemblée publique de consultation en rapport avec ce règlement, sera tenue **au bureau de la MRC du Granit situé au 5600, rue Frontenac, à Lac-Mégantic, le lundi 29 mai 2023 à compter de 19 heures**, et ce, afin de présenter et d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et d'entendre les personnes intéressées à se prononcer sur ce projet.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce projet de modifications en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouvertures.

LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-09 A POUR BUT DE :

- Nantes : Intégrer une partie du lot 4 847 298 à la zone Récréative type 2
- Lambton : Intégrer les lot 5 688 308 et 6 103 351 à la zone Récréative type 1
- Stratford : Inclure les lots 5 641 706, 5 641 723 et une partie du lot 5 641 704 à l'affectation de Villégiature
- Frontenac : Intégrer les lots 4 973 724, 4 973 731, 5 295 145, 5 521 007, 5 531 517 et 5 531 518 à la zone Récréative type 1

Donné à Lac-Mégantic ce 5 mai 2023.


Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e), greffier (ère)-trésorier (ère) demeurant à NANTES

déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 2023-05-05.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 05 jour du mois de

mai deux mille vingt-trois.


Greffier(ère)-trésorier(ère)